



Créée en 2005, la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) est un établissement public chargé de répartir les moyens financiers alloués par l'État en participant au financement de l'aide à l'autonomie des personnes âgées et handicapées tout en assurant l'égalité de traitement sur tout le territoire, mais aussi des missions d'animation du réseau, d'information des personnes âgées tout en facilitant l'accès aux actions de prévention et aux aides techniques. La CNSA assure également un rôle d'expertise et de recherche sur toutes les questions liées à l'accès à l'autonomie.

Via les OPCA, le CNSA intervient sur la formation du personnel de l'aide à domicile.

<http://www.cnsa.fr/>

